

AIDE-mémoire

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Restants de table, papiers et cartons souillés par des aliments.

monorganibac.ca

- Aucun sac de plastique
- Branches, feuilles mortes et gazon refusés

ORDURES *

Bac roulant obligatoire de 120 L, 240 L ou de 360 L seulement.

- Bac gris, noir ou vert
- Prise européenne
- Un seul bac roulant permis par adresse

RÉSIDUS VERTS

Feuilles mortes, chaume du printemps, retailles de haies, brindilles et gazon.

- Sac de papier recommandé
- Sac de plastique orange ou transparent accepté
- **Sac noir refusé**

RÉCUPÉRATION

Contenants, emballages et imprimés. **Aucune matière à côté du bac** ne sera ramassée.

- Sac de plastique dans des sacs
- Contenants rincés

ENCOMBRANTS

Réservez **avant le vendredi midi précédent** votre collecte mensuelle :

- En ligne au mrcvr.ca/encombrants
- Par téléphone au service Info-collectes ou au 450 641-3070

POINT DE VERRE

Point de dépôt pour une meilleure valorisation du verre.

- Verre transparent et coloré
- Bouteilles, pots, pots Mason
- Les contenants doivent être rincés
- Les bouchons et les couvercles doivent être retirés

* Lorsque vous déposez vos matières aux ordures, celles-ci sont envoyées à l'enfouissement, sans être triées. **Un bon tri à la source peut faire toute la différence !**

Si à 19 h la collecte n'a pas eu lieu, veuillez laisser votre bac en bordure de rue jusqu'à 19 h le lendemain et informez Info-collectes via le formulaire en ligne au mrcvr.ca/info-collectes.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Préparer votre visite et trier vos matières avant d'arriver. Pour connaître les heures d'ouverture, consultez le site Web au mrcvr.ca/ecocentre.



Restez bien informé, téléchargez l'appli !

Profitez de précieux conseils afin d'adopter de bonnes habitudes de gestion des matières.

	JANVIER					FÉVRIER					MARS				
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Sapins			1	2	3	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7
	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14
	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	17	18	19	20	21
	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	24	25	26	27	28
	27	28	29	30	31						31				
Encombrants															
		1	2	3	4						2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	23	24	25	26	27
Résidus verts															
Ordures															
Récupération															
Biométhanisation															

NORD SUD

À partir du **1^{er} janvier 2025**,
certains changements
seront en *vigueur*.

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (bac brun)

- Les seules matières acceptées sont maintenant les restants de table ainsi que les papiers et les cartons souillés par des aliments.
- Le gazon, les branches, les feuilles mortes, le chaume et les résidus de jardin et/ou de potager **sont interdits**. L'apport qualitatif de ces matières n'est pas assez important par rapport au potentiel de contamination par des matières non désirées. **Déposer ces matières à la collecte des résidus verts.**
- **Aucun** sac de plastique n'est permis, même si la mention biodégradable et/ou compostable y est inscrite.

RÉCUPÉRATION (bac bleu)

- Pour savoir ce qui va dans le bac, ce n'est pas compliqué ! Il suffit de se poser la question : **est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé ?** Si la réponse est oui, alors ça y va !
- Le plastique alimentaire n° 6 (ex. : barquette de viande, petit pot de yogourt, etc.) est maintenant accepté.
- Le polystyrène de protection (ex. : celui qui protège votre nouvelle télévision) est refusé, mais accepté à l'Écocentre régional.
- Les aérosols sont refusés, mais acceptés à l'Écocentre régional.
- Le bac roulant à prise européenne de couleur bleue est obligatoire.

SERVICE INFO-COLLECTES

🌐 mrcvr.ca/info-collectes
✉ infocollectes@mrcvr.ca
☎ 450 464-4636 • 1 844 722-4636



bien trier
vos matières
un jeu
d'enfant

2025 CALENDRIER DE COLLECTES

Avant de jeter, pensez à **réduire**,
recycler, **réemployer** et **valoriser**.

